

## Conseil Municipal du 15 Avril 2016

### **Etaient présents :**

M. Georges LE FRANC, Maire - M. Éric LE POTTIER - Michel JOUAN – Mme Fanny PHILIPPE (Adjoint) – M. Franck JÉGLOT - Mme Véronique LE GALLO – M. Jean-Pierre ROUILLÉ – Mme Christelle GAUTHIER - MM. Thomas MAHÉO – Mme Mireille BARAN – MM. François BINET - Alain LE FORESTIER - Mme Arlette GALLAIS (Conseillers Municipaux).

### **Absents excusés :**

M. Jocelyne BOUTIER donnant pouvoir à Mme Fanny PHILIPPE.  
Mme Lyne MILBÉO donnant pouvoir à M. Thomas MAHÉO

### **Secrétaire de séance :**

Mme Christelle GAUTHIER

### **SDE – RÉNOVATION EP – MAT TOMBÉ**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le mât d'éclairage public situé rue de l'ancienne laiterie est tombé (Foyer A088) et qu'il y a lieu de le changer.

Le coût avec la maîtrise d'œuvre est estimé à 860 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 60 % de ce coût, soit 516 €.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public pour le foyer détruit FA088 présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 860 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre)
- La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.
- Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Interruption de la réunion à 21 heures pour un débat avec le public sur l'éolien.**

**Reprise de la réunion à 22 heures.**

**DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER ET CONTRAT DE PARTENARIAT – enfance/petite enfance/jeunesse/culture par la MISE EN PLACE D’UNE SOLUTION LOGICIELLE HARMONISÉE A L’ÉCHELLE DU PAYS CENTRE BRETAGNE – Phase 1**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de leur schéma de mutualisation, le CIAS de la CIDERAL, la communauté de communes HARDOUINAIS-MENE et les communes se donnent pour ambition de mettre en place une solution logicielle commune pour mieux connaître et orienter les pratiques des familles en matière d’accès aux services.

Pour ce faire, piloté par le service enfance-jeunesse de la CIDERAL, les Communes et intercommunalités inscrites dans une démarche partenariale avec les acteurs institutionnels tels que la CAF et le conseil départemental des Côtes d’Armor souhaitent tendre vers une harmonisation des outils de gestion avec pour ambition :

- de créer un « guichet unique » intercommunal permettant de simplifier l’enregistrement des données des familles au stade de l’inscription des enfants dans les services proposés sur l’ensemble du territoire du Centre-Bretagne
- d’évoluer vers une stratégie web 2.0 et de démocratiser les usages liés au numérique pour les bénéficiaires mais aussi pour les gestionnaires
- de mettre en place un véritable observatoire de la fréquentation des services communaux et intercommunaux et d’en faciliter le reporting
- d’assurer l’évaluation et le bilan des actions et projets
- de rechercher des gains de mutualisation liés à des méthodes de gestion s’appuyant sur des solutions logicielles performantes

Vu le calendrier de l’opération suivant : **Date de début** : Avril 2016 - **Date de fin** : Mai 2018

Vu le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros H.T.	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Acquisition logicielle	3 860,00 €	Union européenne - FEDER	1 930,00 €	50,00%
		Région Bretagne	1 158,00 €	30,00%
		Autofinancement public	772,00 €	20,00%
		<b>Total public (1)</b>		
		Contributions autres que publiques		
Investissements non éligibles (2)		Autofinancement (2) privé		0,00%
		Autres fonds privés (3)		
		Recettes générées par l'opération (4)		
<b>Total dépenses (1)</b>	<b>3 860,00 €</b>	<b>Total recettes (1+2+3+4)</b>	<b>3 860,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

- AUTORISE les achats pour 2 accès logiciel DOMINO WEB – 2 licences uniques Pocketo ou Tactilo – 2 tablettes WIFI – 2 accès DOMINO WEB
- VALIDE le calendrier, le plan de financement et AUTORISE le Maire à solliciter les co-financements publics ;
- AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune s’engageant à assurer l’autofinancement restant après déduction de l’ensemble des contributions, dans le respect des règles d’attribution du FEDER et dans la limite du plafond des dépenses éligibles présentées ci-dessus.
- DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

## **PROJET D'EXTENSION DE L'ÉOLIEN SUR MAGOUËT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'extension des éoliennes de Magouët de la Société EDPR France.

Actuellement, six éoliennes fonctionnent depuis mai 2007. L'extension projetée se composerait de trois éoliennes supplémentaires avec deux d'entre elles sur la Commune de ROHAN (au sud du parc existant) et une éolienne sur ST-BARNABE (au nord).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Après un vote à bulletins secrets de onze votes défavorables, deux votes favorables et deux votes blancs,**

- DONNE un avis défavorable au projet d'extension de l'entreprise EDPR France.
- Un courrier sera envoyé à FUTURES ENERGIES pour son projet sur Loudéac-St-Barnabé afin qu'une réunion publique soit organisée au plus vite.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

### **Pour informations :**

- Point sur les travaux d'eau potable.
- Rappel sur la démolition du bâtiment 2 rue du Général de Gaulle et le déplacement de la Croix.
- Ouverture des plis du marché voirie CIDERAL mardi 19 avril.
- Le Cabinet DAGORNE – GUILLEMIN a été retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la mairie et les travaux d'accessibilité de la mairie – foyer social et école.
- Le projet de M. THOONSEN sera ouvert en mai prochain.
- Contact sera pris avec l'arbre de vie pour l'utilisation de la salle polyvalente.